

Éclairage

- ▶ Eteindre la lumière en quittant une pièce. Trois pièces éclairées inutilement consomment autant qu'un réfrigérateur, soit 60€/an.
 - ▶ Effectuer petit à petit le remplacement des lampes à incandescence et halogènes par des lampes fluo-compact dans les pièces principales.
 - ▶ Remplacer 1 halogène et 2 lampes à incandescence par 5 lampes basses consommation fait économiser environ : 60€/an
- Veiller à dépoussiérer régulièrement les ampoules pour bénéficier d'un meilleur éclairage.



Veilles

- ▶ Eteindre les appareils par l'interrupteur Marche/Arrêt plutôt que par la télécommande fait économiser jusqu'à : 80€/an.

La propreté, cela se partage

Chacun aspire à vivre dans un immeuble agréable et sécurisé, il existe des solutions. Ne laissez pas vos encombrants dans les locaux ordures ménagères. Demandez à votre gardien la marche à suivre pour vous débarrasser de vos encombrants... et mettez vos sacs poubelles bien fermés dans les containers prévus à cet effet.

Pour réduire la production de déchets : privilégiez l'achat de produits en emballage collectif plutôt qu'individuel.

Favorisez l'achat de produits recyclables.

Votre gardien : votre 1^{er} interlocuteur !

Votre gardien assure la tranquillité et la propreté de l'immeuble. Aidez-le en respectant les règles de bon voisinage.



Accueil et information

Il vous renseigne et vous oriente dans vos démarches. C'est à lui que vous signalez les problèmes rencontrés dans votre logement ou les parties communes. Votre gardien est disponible du lundi au vendredi de 8h à 12h20 et de 15h à 18h30, ses coordonnées téléphoniques sont affichées dans votre immeuble.

En dehors de ces horaires du lundi au vendredi de 18h30 à 8h le week-end et les jours fériés : 24h sur 24, pour signaler toute urgence technique contactez la centrale d'appels au 01 60 01 60 01.

Propreté

Dans le hall, vous pouvez consulter le planning des prestations de ménages réalisées par une entreprise mandatée par Meaux Habitat. Votre gardien vérifie la bonne exécution de ces prestations et veille notamment à la propreté des parties communes de l'immeuble et de ses abords, la sortie des ordures ménagères et la propreté des conteneurs.

Sur les secteurs de Beauval et de Dunant :

Votre gardien assure la sortie des ordures ménagères et la propreté des conteneurs.

Maintenance

Il vérifie lors de ronde le bon fonctionnement des équipements de l'immeuble et signale toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité des biens et des personnes.

Votre gardien est en lien direct avec les entreprises mandatées par Meaux Habitat pour la maintenance et l'entretien des différents équipements, il veille à l'exécution des travaux et participe à la relance des entreprises pour assurer le respect des délais et la qualité des travaux.

En cas de dysfonctionnement c'est à lui que vous devez vous adresser.

Surveillance

Votre gardien est chargé de faire respecter le règlement intérieur des immeubles, ce dernier vous a été remis lors de la signature de votre bail et est affiché dans la loge de votre gardien.

Le bulletin des Résidents de
Meaux Habitat



édito

RESTER PLUS QUE JAMAIS À VOTRE ÉCOUTE !

C'est avec plaisir que je vous adresse le premier numéro de "Contact" destiné à l'ensemble des locataires de Meaux Habitat.

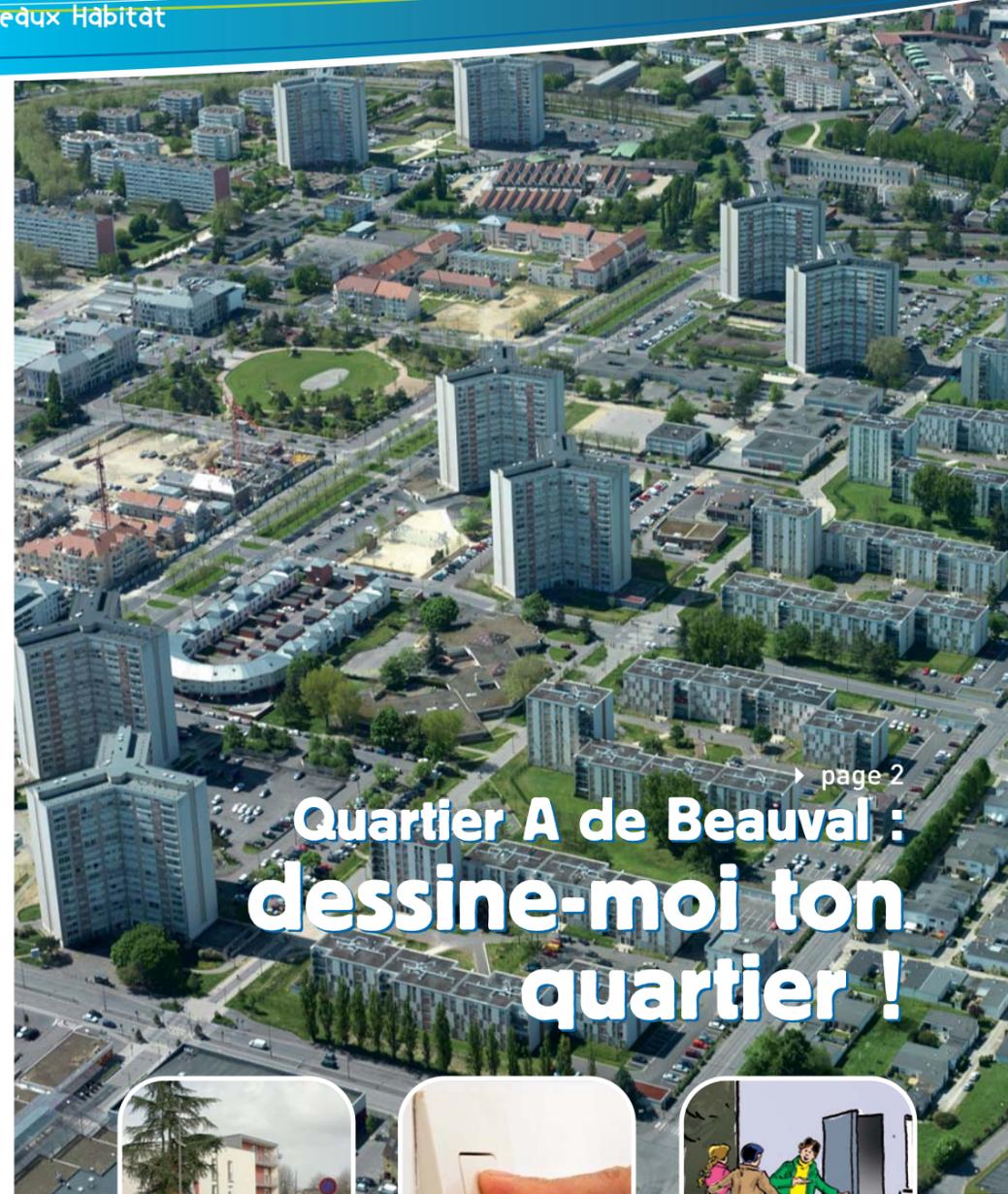
Ce bulletin vous sera adressé à votre domicile, chaque trimestre et vous informera de l'actualité de l'Office mais vous proposera également des conseils pratiques sur votre logement.

Vous y retrouverez les différents acteurs de Meaux Habitat avec qui vous êtes régulièrement en contact.

C'est notamment grâce à vos réponses lors de nos enquêtes de satisfaction menées depuis 2005, que nous engageons des actions concrètes et efficaces pour améliorer votre confort et, plus largement, votre cadre de vie.

Soucieux et attentifs nous restons à votre écoute, déterminés dans la volonté d'une démarche de qualité de service.

Jean-François Parigi
Président de Meaux Habitat



Quartier A de Beauval : dessine-moi ton quartier !



Questions
Réponses

▶ page 3



Conseils pratiques

▶ page 3 & 4



Nos métiers

▶ page 4

Contact

Numéro 1 (avril/mai/juin 2011)

Le Bulletin trimestriel des Résidents de Meaux Habitat est édité par Meaux Habitat / Service communication - Bld des Cosmonautes 77100 Meaux / Tél : 01 60 23 37 43. Directeur de la Publication : Jean-François Parigi - Rédaction : Claire Girault. Conception/Rewriting/Mise en page : Agence PCOM•PRESSE (77 Meaux) - Photos : DR© - Imprimé à 6000 exemplaires par Graphic77 (77 Meaux) - Dépôt Légal : à parution.



Quartier A de Beauval : dessine-moi ton quartier !

Comme le souhaite la municipalité, la transformation du Quartier A de Beauval est engagée avec pour objectif de dessiner avec les résidents ce nouveau quartier.

Différents forums thématiques sont proposés aux résidents et les premières réunions sont programmées dès le mois d'avril, au centre social Louis Aragon (salle Malonga) ; les habitants sont donc invités à prendre l'avenir de leur quartier en main. Pour limiter les insécurités sur le quartier A, Meaux Habitat se mobilise en renforçant le travail de partenariat mais aussi en menant différents travaux de sécurisation, notamment sur les tours Artois et Auvergne avec :

- ▶ des halls sécurisés
- ▶ un éclairage amélioré sur l'espace public, dans les halls et dans les parties communes

En 2011, des travaux assurant un meilleur confort et davantage de sécurité se poursuivront sur l'ensemble des tours de Beauval :

- ▶ les locaux d'ordures ménagères seront externalisés avec la mise en place du tri sélectif (comme ceux déjà réalisés sur Aquitaine, Argonne, Artois et Auvergne)
- ▶ des travaux seront réalisés sur les VMC sur l'ensemble des tours de Beauval

Confort et sécurité sont donc plus que jamais au cœur des aménagements prévus pour ce quartier.

Le point sur les travaux d'amélioration

- ▶ Réaménagement des halls sur la tranche 2 du programme du Centre Commercial Dunant à Meaux
- ▶ Changement des menuiseries résidence Georges Brassens et rue Paul Prunet à Meaux
- ▶ Externalisation des locaux ordures ménagères et renforcement du tri sélectif sur les tours Alsace, Anjou,

Albret, Camargue et Chambord à Meaux

- ▶ Résidence Buffon à Meaux : interphonie, travaux d'amélioration sur les ascenseurs et remplacement des portes palières
- ▶ VMC sur l'ensemble les 9 tours de Beauval à Meaux prévu sur 5 ans avec un planning de 2 tours par an

Développement durable

Dans le cadre de la politique de maîtrise de l'énergie, Meaux Habitat a engagé un audit énergétique de l'ensemble de son patrimoine avec pour objectif d'identifier les sources potentielles d'économie d'énergie et de mettre en œuvre des actions efficaces.

Cet audit devrait s'achever en décembre 2011 et Meaux Habitat sera alors en mesure de dresser des propositions chiffrées et argumentées des programmes d'économie d'énergie.

Vivre avec son temps, c'est penser à demain. C'est pourquoi il est urgent d'apporter des solutions immédiates d'économies d'énergie afin de préserver ensemble notre cadre de vie pour toutes les générations futures.

Être citoyen implique aujourd'hui des efforts quotidiens en terme de développement durable.

Que faire en cas d'incendie ?

REAGIR EFFICACEMENT : Ne prenez jamais l'ascenseur !

Si l'incendie est chez vous :

- Faites sortir tout le monde et évacuez les lieux pour éviter les risques d'intoxication par les fumées précédant la venue des flammes.
- Fermez la porte de la pièce en feu puis la porte d'entrée.
- Ne revenez jamais sur vos pas.
- Appelez les pompiers (18 ou 112) et répondez calmement à leurs questions.
- Ne raccrochez le téléphone que lorsque les sapeurs-pompiers vous y invitent.

Si l'incendie est au-dessous ou sur votre palier :

- Restez chez vous.
- Fermez la porte palière et mouillez-la
- Appelez les pompiers (18 ou 112).
- Manifestez-vous à la fenêtre.
- Baissez vous si vous êtes dans la fumée et mettez vous un mouchoir devant le nez.

Si l'incendie est au-dessus : Sortez par l'issue la plus proche

COMMENT EVITER LES INCENDIES

Les bonnes habitudes :

- Ne pas laisser les appareils électriques en veille.
- Ne pas surcharger les prises électriques
- Eteindre complètement les cigarettes et ne pas fumer au lit
- Tenir les allumettes et les briquets hors de portée des enfants (qui ne doivent jamais rester seuls à la maison)
- Ne pas laisser de casseroles, de poêles ou de plats sur le feu sans surveillance
- Eloigner les produits inflammables des radiateurs, ampoules, plaques chauffantes...
- Ne pas raviver un feu ou les braises d'un barbecue avec de l'alcool ou de l'essence



L'immeuble y compris lorsque les halls ont été transformés et/ou réhabilités est conçu pour permettre une bonne évacuation en cas d'incendie.

Vous devez obligatoirement être assurés, l'obligation d'assurance porte sur vos responsabilités à l'égard de Meaux Habitat et de vos voisins pour les dommages que vous pouvez causer à l'immeuble en cas d'incendie, d'explosion ou de dégâts des eaux.

Mieux anticiper les risques d'incendie, c'est l'affaire de tous et cela commence par s'informer sur : www.prevention-incendie.gouv.fr

Je viens de recevoir mon dernier avis d'échéance et je m'aperçois que je n'ai pas reçu mon allocation personnalisée au logement (APL) : Qui peut me renseigner ?

Les allocations APL sont gérées uniquement par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF). Si le versement de votre allocation n'est pas mentionné sur votre avis d'échéance et que vous n'avez pas perçu vos droits, renseignez vous auprès de votre Caisse d'Allocations Familiales pour en connaître les raisons.

J'ai donné congé de mon logement. On m'a informé du préavis de 3 mois. Puis-je écourter cette durée ?

Tout congé de logement est soumis à une période de préavis de 3 mois. Dans certains cas, vous pouvez prétendre à une durée plus courte : notamment en cas de perte d'emploi, de mutation professionnelle, de départ en maison de retraite ou encore de mutation d'appartement chez un autre bailleur social. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre agence de proximité.

Quelle est la procédure pour louer un emplacement de stationnement ?



En tant que locataire de Meaux Habitat, vous pouvez faire une demande de place de stationnement ou de box auprès de votre gardien. Si des emplacements sont disponibles, vous irez avec votre gardien choisir votre emplacement. Il vous remettra ensuite un formulaire à compléter et à signer. Vous devrez fournir la copie de la carte grise de votre véhicule et de la carte européenne de stationnement (pour les places "handicapées"). Le formulaire et les pièces seront à retourner au Service Commercialisation au siège de Meaux Habitat.